



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une séance extraordinaire du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le jeudi 27 octobre 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
Manon Pagette, conseillère siège no 5

Était absent; **François Chevrier, conseiller siège no 4**
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau maire. Alice Riopel directrice générale est aussi présente.

***Tous les membres présents reconnaissent
avoir reçu l'avis spécial de convocation***

Avant de débiter la séance, monsieur le maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSURANCES COLLECTIVES

URBANISME

4. RAPPORT CCU

DIVERS

5. PERIODE DE QUESTIONS
6. LEVEE DE LA SÉANCE

M. LE MAIRE OUVRE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 328-2016

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ASSURANCES COLLECTIVES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 329-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise le maire et la directrice générale à signer au nom de la municipalité une entente de couverture d'assurance collective en date du 1^{er} novembre avec les assurances La Capitale aux mêmes avantages que l'assurance collective actuelle Union Vie.

Adopté

URBANISME

4. RAPPORT CCU

NIL

DIVERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 330-2016

Il est présentement 19h35 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale